



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juin 2016

40/16

Date d'affichage : 10 juin 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

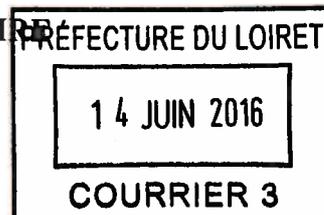
Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille seize, le 7 juin 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne



PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,
Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification des délégués auprès du Syndicat du Bassin du Cosson

Par délibération en date du 29 avril 2014 des représentants de la communauté de communes
ont été désignés auprès du Syndicat du Bassin du Cosson : 10 représentants titulaires (2 pour
La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-villette, Ménestreau-en-Villette et
Sennely) et 5 suppléants (1 pour chaque commune susmentionnée).

Il convient de nommer un délégué titulaire (en remplacement de Véronique Dalleau) et un
délégué suppléant (en remplacement de Dominique Thénault) pour la commune de
La Ferté St-Aubin.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire
peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la liste des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Cosson, pour la
commune de La Ferté St-Aubin

NOMME M. Dominique THENAULT comme délégué titulaire et Mme Véronique
DALLEAU comme déléguée suppléante auprès du Syndicat du Cosson

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

